



Asbl Groupe Danse
Private Dance Studio
Rue de la Glacière, 16 1060 Bruxelles
Numéro entreprise / 459 249 567

FICHIER ELEVE : FORMATION SEPTEMBRE 2025 - MAI 2026

NOM ELEVE /

PRENOM ELEVE /

GSM /

FICHIER MEDICAL

▪ Avez-vous des problèmes : (cocher d'une croix)

0 de dos
0 de genoux
0 respiratoires
0 d'asthme

▪ Si vous avez un autre problème de santé non indiqué ci-dessus, merci de nous le communiquer.

.....
LES RENSEIGNEMENTS REPRIS CI-DESSUS RESTENT STRICTEMENT CONFIDENTIELS, ILS PERMETTRONT AUX PROFESSEURS DE MIEUX VOUS AIDER EN CAS D'ACCIDENT !!!

Cadre ci-dessous réservé à l'administration !

ABONNEMENT/FORMATION

☐ 1 COURS/SEM ☐ 2 COURS/SEM ☐ 3 COURS/SEM ☐ 4 COURS/SEM

☐ PAIEMENT DE L'ABONNEMENT COMPLET/

RECU LE MONTANT DE : Euros - ABONNEMENT ELEVE SAISON 2025

NUMERO :

DATE : / / 2025



**Asbl Groupe Danse
Private Dance Studio
Rue de la Glacière, 16 1060 Bruxelles
Numéro entreprise / 459 249 567**

REGLEMENT 2025 – 2026

*** Une copie du présent document est déposée auprès d'une compagnie d'assurance et d'un service légal compétent, en cas de non respect ou de réclamation, en ce qui concerne le règlement suivant !**

- Une assurance et affiliation de **40 euros** est demandée et est obligatoire lors de toute inscription (comprise dans le tarif affiché).
- Toute personne en retard de paiement pour son abonnement se verra refuser l'accès au cours.
- Toute absence durant plus de 3 semaines consécutives et non **justifiée*** donnera lieu à la réinscription de l'élève et au paiement d'un nouveau droit d'inscription sur nos listes (**15 euros**)
**(arrêt du cours ou absence prolongée sans prévenir notre service accueil)*
- L'élève ne peut prétendre à **Aucun remboursement de l'abonnement** en cas de :
 - annulation d'un cours par la direction due au désistement des élèves avant la fin de l'année (**minimum 5 élèves présents par cours**)
 - décision de changement par l'élève de l'abonnement ou arrêt d'un cours en cours d'année, pour les causes suivantes : **choix personnel / décision parentale / changement d'horaire scolaire ou universitaire / déménagement de l'élève / tous accidents survenus à l'extérieur de la salle / cessation d'activité par certificat médical / maladie / Pandémie etc...**
- Les chaussures venant de l'extérieur ne sont pas autorisées pendant les cours. Seule l'utilisation de chaussures propres et uniquement réservées à l'usage **interne** autorisera l'accès au cours!
Studio Vibes n'admettra aucune dérogation à cette règle.
Chaussures venant de l'extérieur = non accès au cours!
Nous déclinons également toute responsabilité pour les élèves qui dansent en chaussettes.
- L'élève doit être présent minimum 10 minutes avant le début du cours. L'accès au cours sera refusé en cas de retard de plus de **15 minutes** après le début du cours, et ce, afin d'éviter tout dérangement.
- Il est interdit :
 - **De mâcher un chewing gum pendant le cours, et ce sous peine d'exclusion.**
 - **D'utiliser le GSM pendant les cours et en mode silencieux.**
 - De danser avec **des jeans** ou autre tenue vestimentaire non confortable.
- Pour le respect des autres locataires et du voisinage, il vous est demandé de quitter le studio dans le calme et la courtoisie, afin de ne pas nuire à la réputation de votre studio. STUDIO VIBES se veut un lieu agréable et convivial. Toute personne qui, par sa conduite, nuit à cet état d'esprit se verra exclure du studio sans avertissement ni aucun remboursement.
- Studio Vibes a le droit d'utiliser tous les enregistrements ou photos prises au studio ou en spectacle, et ce, à des fins publicitaires ou autres. Les enregistrements et photos restent la propriété du Studio Vibes et ne pourront en aucun cas être utilisés par les élèves sans accord du Studio Vibes production.

Je soussigné, danseur(se) du STUDIO VIBES, approuve et m'engage à respecter le règlement ci-dessus lors de ma formation pour l'année 2025-2026.

SIGNATURE ELEVE